

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1804

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Acquisition de micro ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1804**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Acquisition de micro ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par décision n° 2014-0311 du 15 décembre 2014, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de prestations de services pour l'acquisition de micro ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés.

Ce marché à bons de commandes a été notifié sous le n° 2015-230 le 1er juin 2015 à l'entreprise Econocom Services SAS, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour un montant minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC et maximum de 7 000 000 € HT soit 8 400 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Il s'agit d'un marché à bons de commandes, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans.

La Métropole de Lyon dispose d'un parc informatique important composé de :

- 17 900 ordinateurs soit :
 - . 6 700 pour les services de la Métropole (5 100 affectés à des agents et 1 600 mutualisés),
 - . 11 200 pour les collèges ;
- 1 100 imprimantes,
- 3 200 vidéoprojecteurs (dont 3 090 vidéoprojecteurs interactifs dans les collèges),
- 3 200 tablettes (dont 3 000 dans les collèges).

Dans les collèges, le niveau d'équipement est au dessus de la moyenne nationale avec 33,8 terminaux pour 100 élèves dont 7,1 terminaux mobiles pour 100 élèves et 7,4 vidéoprojecteurs interactifs (VPI) pour 100 élèves (à rapprocher de respectivement 22 terminaux dont 4 mobiles pour 100 élèves et 3,1 VPI au niveau national en janvier 2015).

L'avenant, objet du présent rapport, est rendu nécessaire pour acquérir les équipements indispensables au maintien du parc informatique de la Métropole en bon état de fonctionnement.

En effet, le précédent marché avait été lancé en 2014, à la veille de la création de la Métropole. Il prévoyait un doublement des dépenses d'équipements pour tenir compte des besoins de la nouvelle collectivité qui globalement doublerait son parc en nombre d'agents par rapport à l'ex-Communauté urbaine de Lyon.

Le périmètre des collèges n'a pas été pris en compte dans l'évaluation des besoins, supposant qu'un marché couvrant ce périmètre serait transféré par le Conseil général.

Cela a conduit à prévoir dans ce marché, un montant minimum de 1 000 000 € HT et un maximum de 7 000 000 € HT (à mettre en regard des 4 600 000 € HT du marché précédent sur le périmètre ex-Communauté urbaine).

Finalement, aucun marché n'a été transféré par le Conseil général sur le périmètre des collèges.

De surcroît, le schéma métropolitain du numérique éducatif (opération inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) avec un montant de 20,4 M€ dont 10,9 individualisés fin 2015) est marqué, entre autres, par une politique volontariste en matière d'équipements des collèges.

Sur la seule année 2016, ces 2 facteurs conduisent à remplacer 500 écrans cathodiques et à déployer plus de 5 000 équipements neufs : 2 000 tablettes et plus de 3 000 ordinateurs.

Il en résulte que la somme des dépenses engagées au titre du marché actuel est proche du montant maximum alors que celui-ci se termine le 1er juin 2017.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé la conclusion d'un avenant financier sur le marché en cours d'un montant supplémentaire de 280 000 € HT.

De même, le calendrier prévisionnel de renouvellement de la procédure en cours ne garantissant pas la continuité du service, il est proposé de prolonger de 3 mois la durée initiale du marché pour une fin au 1er septembre 2017.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 280 000 € HT, soit 336 000 € TTC porterait le montant total du marché à 7 280 000 € HT, soit 8 736 000 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant n° 1 conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2015-230 conclu avec l'entreprise Econocom Services SAS pour l'acquisition de micro ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés.

Cet avenant d'un montant de 280 000 € HT, soit 336 000 € TTC porte le montant total du marché à 7 280 000 € HT, soit 8 736 000 € TTC et le prolonge d'une durée de 3 mois.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense en résultant, soit 8 736 000 € TTC sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits à inscrire :

- au budget principal pour l'exercice 2017 :

. en investissement : compte 2051 - fonction 20 et compte 2183 - fonction 20 sur les opérations n° 0P28O4950 et 0P28O5242 et sur l'opération individualisée n° 0P34O4966 "schéma numérique éducatif",
. en fonctionnement compte 6156 - fonction 20 et compte 611 - fonction 20 sur l'opération n° 0P28O4983 ;

- au budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017 :

. en investissement compte 2051 - fonction 20 et compte 2183 - fonction 20 sur l'opération n° 2P28O4983.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.